

COMMUNE DE HODENT
PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JANVIER 2013

L'an deux mille treize, le 23 janvier à 20h15, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eric BRETON, Maire.

Présents : MM. Hébert, Michel, Le Manach, Cazé et Sariane

Absents : Mme Dodin (pouvoir à M. Breton), MM. Polvérari et Falague

Secrétaire de séance : M. Michel

Ouverture de la séance à 20h15 :

Lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente

Pt n°1 – Délibération : élection des délégués représentant la commune au sein de la communauté de communes Vexin – Val de Seine

M. le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral en date du 14 décembre 2012 portant adhésion des dix-huit communes isolées de l'ouest du Vexin à la communauté de communes Vexin – Val de Seine au 1^{er} janvier 2013.

Dans l'attente du nombre et de la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté de communes qui doivent être fixés dans un délai de trois mois à réception de l'arrêté, il est nécessaire de désigner les élus qui représenteront la commune. Selon les statuts actuels, il est nécessaire de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Font acte de candidature :

- titulaires : M. Eric Breton et Mme Valérie Dodin qui a transmis une déclaration écrite reçue en mairie le 23 janvier 2013,
- suppléants : MM. Joël Le Manach et Jocelyn Hébert

Après un vote à bulletin secret, sont élus, à l'unanimité avec 7 voix pour sur 7.

- titulaires : M. Breton et Mme Dodin
- suppléants : MM. Le Manach et Hébert

Pt n°2 – Délibération : révision du loyer du logement situé Chemin de la Garenne

M. le Maire propose de réévaluer le loyer du logement situé Chemin de la Garenne au 01/01/2013. La hausse est de 2.20 % correspondant à l'indice de référence des loyers du 2^e trimestre 2012. Le montant du loyer est de 126.41 € et passera à 129.19 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette révision de loyer.

Pt n°3 – Délibération : demande de la société Orange pour une prorogation de permission de voirie

Une demande de prorogation de permission de voirie est demandée par la société Orange en application de la loi n°96-659 de Réglementation des Télécommunications du 26 juillet 1996 et des articles L.45-9 et L.47 du Code des Postes et Communication Électroniques.

Cette prorogation est demandée jusqu'au 31 janvier 2028 pour trois demandes arrivant à échéance le 18 mars 2013 :

- route de Vernon (demande initiale du 08/01/1998),
- chemin de la Garenne (demandes initiales du 27/02/2006 et du 01/10/2007).

Il est proposé d'accorder cette demande qui s'étend à l'ensemble des demandes précitées ainsi qu'à l'ensemble des infrastructures et équipements de communication électroniques de France Télécom établi sur le domaine public routier depuis le 1^{er} juin 1997.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette demande de prorogation et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à sa mise en œuvre.

Pt n°4 – Délibération : proposition de changement du logiciel du site Internet de la commune de la part de l'Union des Maires du Val d'Oise

M. le Maire rappelle l'historique du programme « Un site Internet pour ma Commune » mené par l'Union des Maires du Val d'Oise et le soutien financier du Conseil Général du Val d'Oise qui avait permis à la commune de créer son site Internet dès 2008.

Le Conseil Général a annoncé pour 2014 qu'il ne maintiendrait plus, donc ne financerait plus, le cœur du système « Capweb CT » développé en interne puisque d'autres mécanismes existent à moindre coût en « Open Source ». Encouragée par le Conseil Général pouvant le cas échéant apporter son soutien technique, l'Union des Maires du Val d'Oise a décidé de reprendre la maîtrise d'œuvre pour un nouveau projet. Ce projet appelé « MaCommUneEnLigne.fr » a pour objectif de pérenniser l'action initiale engagée par le Conseil Général, de poursuivre et d'améliorer à moindre coût la présence sur le web des communes du Val d'Oise qui le souhaitent.

Ces nouveaux sites Internet seront plus modernes avec une gestion plus simple mais le coût de ce nouveau site n'est plus pris en charge par le Conseil Général. Le coût de création sera au maximum de 700,00 € TTC auquel s'ajouteront les coûts d'hébergement et de maintenance dépendant du nombre de communes s'engageant. Une présentation de ce dispositif a été réalisée le 17 décembre dernier.

Après avoir exposé le dossier, M. le Maire propose de s'engager dans ce projet de renouvellement de site, car même si les statistiques de fréquentation actuelles ne sont pas extraordinaires, il est convaincu que les besoins seront croissants et qu'il est nécessaire de maintenir un site internet communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à sa mise en œuvre.

Questions diverses

Délibération - décisions prises par M. le Maire dans le cadre de ses délégations :

Décision n°1 : achats dans le cadre de la réfection d'une partie des locaux de la mairie

Comme prévu lors du vote du budget primitif, M. le Maire a acheté dans le cadre de la réfection d'une partie des locaux de la mairie :

- équipement électrique, rayonnages et mobilier pour les toilettes : 466.46 € H.T.
- dispositifs d'éclairage : 327.25 € H.T.
- dispositif d'alarme : 296.00 € H.T.
- 2 sièges : 276.84 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'émet pas de remarque sur cette décision.

Délibération – Renouvellement convention d'assistance technique pour la station d'épuration

La convention d'assistance technique pour la station d'épuration arrivant à échéance, vu le Schéma Directeur d'Assainissement en cours d'achèvement, il est proposé de lancer une consultation selon une procédure adaptée avec les prestations existantes plus :

- une durée de un an reconductible deux fois.
- mettre en option la gestion des lits de séchage.

Le Conseil Général sera sollicité pour une assistance technique dans la rédaction du cahier des charges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Lecture des retours de vœux

M. le Maire transmet aux Conseillers Municipaux les vœux adressés par les habitants.

Vigipirate : renforcement des mesures de protection

Lecture du courrier de M. le Préfet en date du 18 janvier 2013 rappelant de veiller tout particulièrement à l'application des instructions ministérielles.

Le forfait Navigo Améthyste

Présentation du nouveau forfait Navigo Améthyste mis en place par le Conseil Général du Val d'Oise destiné aux anciens combattants de 65 ans et plus, aux veuves de guerre de 65 ans et plus, aux personnes âgées non imposables nées avant le 01/01/1953 et les adultes handicapés. Ce forfait permet de se déplacer en zones 4-5 en Ile de France et 1-5 les week-ends et jours fériés ; informations disponibles en Mairie.

Séance d'information/démonstration sur les usages du très haut débit

La séance d'information/démonstration sur les usages du très haut débit aura lieu le vendredi 1^{er} février, le matin à Cergy.

Retour d'expériences sur les études des cimetières menées par le PNR

La prochaine réunion consacrée au retour d'expériences sur les études des cimetières aura lieu le mercredi 30 janvier à 16h00 à la Maison du Parc à Théméricourt.

Formation CIG

Le CIG propose une formation sur l'évaluation des risques professionnels et la mise en place du document unique les 19 et 20 février à Versailles.

Réforme des rythmes scolaires

Explication du principe de la réforme et des nombreuses questions sans réponse à ce jour.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21h45.

Le Maire,

Eric BRETON